



FONDATION POUR
LES AIRES PROTÉGÉES
ET LA BIODIVERSITÉ
DE MADAGASCAR

**APPEL D'OFFRES OUVERT
AOO 009-2648-DA-2026**

**« MARCHÉ À COMMANDE POUR LA FOURNITURE
DE TONER POUR 12 MOIS »**

Antananarivo, le 02 Mai 2026

Objet : Appel d'offres Ouvert pour la mise en place d'un marché à commande pour l'approvisionnement en TONER de la FAPBM

Madame, Monsieur,

La Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), un mécanisme de pérennisation de financement du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM), a pour mission principale de contribuer au financement des aires protégées.

Dans le cadre de son fonctionnement, la FAPBM lance un appel d'offres ouvert en vue de la mise en place d'un marché à commande pour la fourniture de TONER suivant le bordereau quantitatif en annexe du présent document.

Tout fournisseur intéressé à réaliser cette mission peut obtenir le dossier d'Appel d'Offres correspondant sur le site web de la FAPBM www.fapbm.org ou demander à l'adresse : marche.fapbm@fapbm.org avec copie obligatoire vrajaofera@fapbm.org et lrakotoarisoa@fapbm.org.

Les offres sont à déposer sous pli fermé dans les locaux de la FAPBM sis au LOT III Q 22 Andoharano Tsimbazaza, au plus tard le **02 Juin 2026 à 17 heures**, en mettant sur l'enveloppe extérieure **AOO 009-2648-DA-2026-MARCHE A COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE TONER** ». Le délai de validité de l'offre doit être de quatre-vingt-dix (90) jours.

Les offres reçues seront évaluées sur la base de la conformité des spécifications proposées aux spécifications demandées. Sur les offres jugées conformes, le marché sera attribué au Fournisseur proposant la meilleure offre.

Des éclaircissements sur le présent Appel d'Offres peuvent être obtenus sur demande à envoyer, au plus tard six (06) jours avant la date limite de soumission, à marche.fapbm@fapbm.org, avec en copie obligatoire vrajaofera@fapbm.org et lrakotoarisoa@fapbm.org tout en mettant pour objet du courriel « **Demande de compléments d'informations : AOO 009-2648-DA-2026-MARCHE A COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE TONER** ».

Vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

N°	Instructions
1	Il n'y aura pas d'autres documents autres que celui-ci.
2	L'offre doit rester valable pendant Quatre-vingt-dix (90) jours après la date de clôture de l'Appel d'offres.
3	Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard six (06) jours avant la date limite fixée pour la soumission des propositions, à l'adresse suivante marche.fapbm@fapbm.org , avec copie obligatoire à vrajaofera@fapbm.org et lrakotoarisoa@fapbm.org , avec objet du courriel « Demande de compléments d'informations : AOO 009-2648-DA-2026-MARCHE A COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE TONER » »
4	<p>Les offres doivent être soumises dans la langue Française, en version physique.</p> <p>La présentation de la soumission doit être selon le format défini dans le présent Appel d'Offres comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> * <u>une enveloppe extérieure</u> hermétiquement fermée et anonyme avec mention de l'intitulé de l'appel d'offres « AOO 009-2648-DA-2026-MARCHE A COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE TONER ». A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement * <u>Une première enveloppe intérieure</u> portant la mention « Dossier Administratif et Technique » regroupant l'ensemble des documents constituant le dossier administratif et technique du soumissionnaire. Aucun aspect financier ne doit figurer dans l'offre technique * <u>Une seconde enveloppe intérieure</u> portant la mention « Proposition Financière » hermétiquement fermée incluant la proforma et la lettre de soumission <p>NB : La soumission des offres par voie électronique n'est pas recevable.</p>
5	L'offre financière doit être établie en Ariary avec précision des montants HT - TVA et TTC si TVA applicable
6	L'offre retenue peut être sujette à négociation. Les négociations se feront par mail ou dans les locaux de la Fondation. Le présent document n'engage en aucune manière la FAPBM à faire une quelconque adjudication. En effet, la Fondation pourrait annuler la demande de propositions pour des raisons qui lui sont propres et n'est pas tenue de justifier son choix.
7	Le Fournisseur est soumis à la réglementation fiscale à Madagascar.
8	La méthode de sélection est basée sur la conformité des offres proposées aux spécifications demandées et le prix hors taxe. Le marché sera attribué au fournisseur ou prestataire répondant aux spécifications minimales demandées et ayant proposé l'offre évaluée la moins-distante.
9	Aucune garantie de soumission ou d'exécution n'est exigée.
10	La modalité de paiement de la FAPBM est par virement bancaire dans les 30 jours calendaires au plus tard après effectivité de la livraison et réception de toutes les pièces justificatives valides.

DOSSIERS DE SOUMISSION

Une première enveloppe intérieure contenant le dossier de soumission technique dont :

1. Lettre de soumission [**Suivant matrice modèle 1**]
2. **Dossiers administratifs** : Carte statistique, carte fiscale valide, RIB [**Sans matrice**]
3. **Spécifications techniques** de l'article proposé avec lettre d'autorisation de distribution officielle (Obligatoire) [**Suivant matrice modèle 2**]
4. Expériences antérieures : Liste des clients pour les marchés similaires avec coordonnées (Contact email et téléphonique) [**Suivant matrice modèle 3**]. Au moins 03 contrats et/ou BC et/ou attestation de bonne fin à joindre.
5. Lettre d'engagement signé [**Suivant annexe 1 du contrat**]

Une seconde enveloppe intérieure comprenant le dossier de soumission financière notamment :

1. Lettre de soumission [**Suivant matrice modèle 4**]
2. Bordereau de prix en bonne et due forme : daté, signé et avec cachet [**Suivant matrice modèle 5**]

MODELE 1 : LETTRE DE SOUMISSION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Client]

Suite à votre appel d'offres AOO 009-2916-DA-2026 en date du 02 Mai 2026, nous, soussignés, avons l'honneur de soumettre notre proposition technique pour la fourniture de TONER dans le cadre du marché à commande pour 12 mois.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et déclarations contenues dans la présente Proposition sont authentiques et nous acceptons que toute déclaration erronée y apparaissant puisse entraîner notre exclusion.

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la Proposition, nous nous engageons à négocier sur la base du prix unitaire HT proposé dans la présente proposition. Notre Proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant des négociations.

Si notre offre est retenue, nous nous engageons à assurer la livraison dans un délai de xx (xx) jours après réception du bon de commande correspondant.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : _____
Nom et titre du signataire : _____
Contact téléphonique : _____
Adresse mail : _____

Modèle 2 : Bordereau de quantité estimative

N°	Code	Désignation	Unité	Qté mi n	Qté max	Spécifications proposées
1	CI001	TONER HP 230A Black original Laser Jet	pièce	4	15	
2	CI002	TONER HP 230A cyan Original Laser jet	pièce	4	14	
3	CI003	TONER HP 230A Magenta Original Laser jet	pièce	4	14	
4	CI004	TONER HP 230A yellow original Laser jet	pièce	4	14	
5	CI012	Canon CEXV-49 Magenta	pièce	1	2	
6	CI013	Canon CEXV-49 Black	pièce	1	1	
8	CI015	Canon CEXV-49 Cyan	pièce	1	2	
9	CI019	Brother TN243 - Yellow	pièce	1	2	
10	CI020	Brother TN243 - Cyan	pièce	1	2	
11	CI021	Brother TN243 -Magenta	pièce	1	2	

NB : Lieu de livraison : Bureau de la FAPBM sis au LOT III Q Andoharano Tsimbazaza
Lettre d'autorisation de distribution officielle à joindre (obligatoire)
Le marché est indivisible

Délai de livraison après notification de la commande : (A préciser)

Nom du fournisseur : _____
 Contact téléphonique : _____
 Adresse mail : _____
 Signature et cachet : _____

MODELE 3 : Listes des références professionnelles pour les expériences antérieures similaires

	Nom du client	Valeur du marché	Personne contact (nom, fonction, téléphone / email)
1			
2			
3			
4			
5			

**NB : A joindre les bons de commande, contrats et/ou certificats de bonne fin (au moins au nombre de 3 clients).
La FAPBM se réserve le droit de contacter la liste fournie pour feedback en cas de besoin.**

Nom du fournisseur : _____
 Contact téléphonique : _____
 Adresse mail : _____
 Signature et cachet : _____

MODELE 4 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE

Antananarivo, le [Date]

À : [Nom et adresse du Client]

Objet : Offre pour la fourniture de Toner dans le cadre de la mise en place d'un marché à commande

Madame, Monsieur,

Suite à votre appel d'offres AOO 009-2916-DA-2026 en date du 02 Mai 2026, nous, soussignés, avons l'honneur de soumettre notre offre pour la fourniture de toner dans le cadre de la mise en place d'un marché à commande pour 12 mois, dont le montant total pour la quantité maximale prévue s'élevant à [montant en lettres et en chiffres]

Notre offre a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de toute éventuelle négociation, jusqu'à l'expiration son délai de validité.

Nous certifions qu'aucune commission ou prime n'a été versée, ni ne sera versée par nous à des agents, en rapport avec la présente soumission et l'exécution du Contrat et avons connaissance que vous n'êtes pas tenu d'accepter aucune des offres reçues.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : _____
Nom et titre du signataire : _____
Contact téléphonique : _____
Adresse mail : _____



FONDATION POUR
LES AIRES PROTÉGÉES
ET LA BIODIVERSITÉ
DE MADAGASCAR

Modèle 5 : Bordereau de prix

Désignation	Unité	Qté min	Qté max	Prix unitaire HT	Commande minimale			Commande maximale		
					Montant TOTAL HT	TVA si applicable	Montant total TTC	Montant TOTAL HT	TVA si applicable	Montant TOTAL TTC
TONER HP 230A Black original Laser Jet	pièce	4	15		-	-	-	-	-	-
TONER HP 230A cyan Original Laser jet	pièce	4	14		-	-	-	-	-	-
TONER HP 230A Magenta Original Laser jet	pièce	4	14		-	-	-	-	-	-
TONER HP 230A yellow original Laser jet	pièce	4	14		-	-	-	-	-	-
Canon CEXV-49 Magenta	pièce	1	2		-	-	-	-	-	-
Canon CEXV-49 Black	pièce	1	1		-	-	-	-	-	-
Canon CEXV-49 Cyan	pièce	1	2		-	-	-	-	-	-
Brother TN243 - Yellow	pièce	1	2		-	-	-	-	-	-
Brother TN243 - Cyan	pièce	1	2		-	-	-	-	-	-
Brother TN243 - Magenta	pièce	1	2		-	-	-	-	-	-
TOTAL					0	0	0	0	0	0

Montant en lettres de la commande maximale arrêté à.....

Délai de livraison après notification de la commande : (A préciser)

Nom du fournisseur : _____
 Contact téléphonique : _____
 Adresse mail : _____
 Signature et cachet : _____



FONDATION POUR
LES AIRES PROTÉGÉES
ET LA BIODIVERSITÉ
DE MADAGASCAR

CONTRAT DE MARCHÉ A COMMANDE POUR FOURNITURE DE TONER

N° - 2026

OBJET DU CONTRAT : Fourniture de TONER
FINANCEMENT : FAPBM
DUREE : Juin 2026 au 31 Juin 2027

Entre

La Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar, fondation reconnue d'utilité publique, portant le NIF n° 3000219807, sise à Antananarivo 101 au lot III Q22 Andoharano Tsimbazaza Antananarivo, ci-après dénommée « la **FAPBM** », représentée par son Directeur Exécutif, Monsieur Rija RANAIVOARISON, ci-après désigné « La FAPBM », d'une part,

Et,

..... portant le NIF n°5000177931, STAT n°47613 11 2006 0 06365 sis à
..... -Antananarivo 101, Tél, représenté par
..... en sa qualité de ci-après désigné « Le Fournisseur »,
d'autre part,

Communément désignée les « Parties » ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'exécution du marché relatif à l'approvisionnement en TONER pour la FAPBM, conformément :

- aux spécifications techniques de l'Annexe 2,
- au bordereau des prix de l'Annexe 3.

Les commandes sont exécutées au fur et à mesure des besoins de la FAPBM, matérialisés par des Bons de Commande (BC) successifs. Chaque Bon de Commande constitue un contrat d'application, exécuté selon les termes du contrat.

Article 2. Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à la date de signature des deux Parties et demeure valable jusqu'au 30 Juin 2027.

Article 3. Prix unitaires, Montants minimum et maximum du marché

Dans le cadre du présent contrat de marché à commande, les quantités minimales et maximales à commander sont fixées dans l'Annexe 3.

Les quantités minimales correspondent à l'engagement ferme minimal et les quantités maximales aux limites au-delà desquelles le Fournisseur n'est pas tenu de livrer, ce aux prix définis.

Les prix unitaires indiqués de l'Annexe 3 sont fermes et non révisables. Ils restent applicables pour toutes les commandes dès lors que le cumul des commandes demeure dans les limites du montant minimum et du montant maximum définis ci-dessous.

Aussi, le montant minimum garanti du contrat TTC est de (**AR**). Le montant total cumulé des commandes émises dans le cadre du présent contrat ne pourra excéder le montant maximum de (**Ar**) TTC.

Article 4. Modalités de commande

La FAPBM passe ses commandes exclusivement via des Bons de Commande indiquant :

- les références des produits,
- les quantités commandées,
- les lieux de livraison,
- les instructions particulières éventuelles.

Aucune livraison ne peut être effectuée sans Bon de Commande officiel.

Chaque Bon de Commande émis vient en déduction du montant maximum autorisé. La FAPBM peut librement répartir ses commandes dans la limite de ces montants, sans obligation d'émettre un bon de commande unique.

Article 5. Délai de livraison

Pour chaque commande, le délai de livraison est fixé à trois (03) jours ouvrables, à compter du lendemain de la réception d'un bon de commande.

Chaque livraison doit être accompagnée d'un Bon de Livraison (BL). La réception est prononcée après :

- vérification quantitative et qualitative,
- vérification de la conformité aux spécifications convenues.

Article 6. Modalités de paiement

Les paiements relatifs au présent contrat seront effectués en Ariary, au plus tard, dans les TRENTE (30) jours après livraison des articles, réception et validation des factures correspondantes aux commandes exécutées, par virement bancaire dans le compte ouvert au nom de :

- RIB :
- Banque :

Chaque facture est établie en deux exemplaires et sera payée en Ariary. En cas de facture non conforme, le délai de paiement est suspendu jusqu'à régularisation.

La FAPBM peut exiger du Fournisseur, au début de chaque trimestre (janvier, avril, juillet, octobre), qu'il présente un Rapport trimestriel sur ses engagements. Ces rapports trimestriels devront, au minimum, suivre le format suivant :

Réf BC	Date du BC	Date de livraison	Ref. Facture	Date Facture	Valeur
TOTAUX					

Article 7. Coordination du contrat

Les interlocuteurs privilégiés pour assurer la bonne exécution du présent contrat sont :

- Madame Tsanta RANAIVOARISOA, Chargée Administrative et Logistique,
- Madame Vola RAJAOFERA, Cheffe du département Administration et Logistique,

Article 8. Pénalités et retenues

En cas de retard dans l'exécution du présent contrat, les pénalités journalières applicables sont fixées à deux pour mille (2/1000) du montant du marché ou de la tranche considérée dans la limite de 10% du montant global du marché, y compris ses avenants éventuels, ou de la tranche considérée. Les pénalités sont appliquées automatiquement sans mise en demeure préalable.

Article 9. Dispositions diverses

Le Fournisseur reconnaît que :

- La FAPBM n'est pas tenue, aux termes du présent contrat, de lui commander les quantités maximales prévues ;
- Le présent contrat ne concède aucune exclusivité au Fournisseur en ce qui concerne la fourniture des produits d'entretien, et la FAPBM se réserve le droit de conclure des contrats identiques ou similaires avec d'autres fournisseurs si elle le juge opportun.

Le Fournisseur s'engage à conduire à tout moment ses activités et ses opérations de façon honorable, avec intégrité et honnêteté et en conformité avec l'ensemble des lois et conventions qui s'appliquent en la matière, notamment :

- Toutes les lois et réglementations en matière environnementale, de santé et de sécurité du travail ainsi qu'en matière sociale en vigueur ;
- Des droits de l'Homme et de l'intégration du genre ;
- Des lois et conventions nationales et/ou internationales en matière de lutte contre la corruption.

Sauf accord préalable écrit de la FAPBM, le Fournisseur s'engage à garder confidentielle, à ne pas communiquer à quelque tiers que ce soit, à l'exception du personnel directement concerné, toute information entrant dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

A cet effet, le Fournisseur doit :

- Tenir ces informations dans la plus stricte confidentialité, et de ne pas les publier ou de les divulguer à des tiers ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité ;
- Limiter la circulation et l'accès à ses administrateurs, employés, représentants, consultants ou sous-traitants, ou ceux de ses sociétés affiliées qui ont besoin de connaître de telles informations et, dans ce cas, d'informer ces personnes de la nature confidentielle des informations ;
- Ne pas faire des copies pour le compte de tiers.

Un manquement par le Fournisseur à l'obligation de confidentialité donne lieu à une résiliation de plein droit du présent contrat, sans préjudice des actions en dommages et intérêts auxquels la FAPBM pourrait prétendre.

Article 10. Modification du contrat

Le présent contrat peut être amendé par avenant écrit, dans la limite d'un plafond global de 25 % du montant maximum défini à l'article 3 par notification écrite de la FAPBM adressée au Fournisseur.

Aucun amendement ne peut modifier les prix unitaires sans accord formel des Parties.

Article 11. Résiliation

Le présent contrat peut être résilié, après notification du Fournisseur par écrit, dans les circonstances suivantes :

1. Si les services ne sont pas conformes aux termes du contrat ou ne répondent pas aux normes professionnelles attendues ;
2. Si une des parties n'a pas respecté une des clauses du présent contrat ;
3. Si le Fournisseur porte atteinte aux lois et règlements qui régissent la FAPBM ;
4. Si le Fournisseur est déclaré faillite, fait l'objet d'une liquidation ou devient insolvable
5. Si le Fournisseur enfreint la disposition de confidentialité prévue dans l'article 9 ;
6. Sur accord exprès des deux parties.

Chacune des parties peut mettre fin au présent Contrat à Long terme (services) moyennant un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours sans avoir à motiver sa décision. La résiliation entre en vigueur à l'expiration de cette période de préavis.

Si un cas de force majeure met définitivement une Partie dans l'incapacité totale ou partielle d'honorer les obligations qui lui incombent au titre du présent contrat, l'autre Partie peut résilier celui-ci avec un délai de préavis réduit à sept (07) jours.

Article 12. Règlement des litiges

En cas de différends ou de litiges pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de chercher autant que possible une solution à l'amiable. A défaut d'accord, le Tribunal de Première Instance d'Antananarivo est désigné compétent.

Article 13. Annexes

Le bordereau des prix, la déclaration d'engagement en annexes font partie intégrante du présent contrat. La directive de la KfW consultable suivant le lien <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/Service/Procurement-Regulations/>

Fait en deux (02) exemplaires originaux à Antananarivo, le _____

Pour Le Fournisseur

Pour la FAPBM

RANAIVOARISON Rija
Directeur Exécutif

Annexe 1 - Déclaration d'Engagement (Version abrégée)

Intitulé de la candidature/l'offre/le contrat :

(« **Contrat** »)

À :

(« **Maître d'Ouvrage** »)

1. Nous (y compris tous les membres de notre Joint -Venture et tous les sous-traitants proposés ou engagés) confirmons par la présente que selon les critères spécifiés dans les « Directives pour la passation des marchés de prestations de conseils, travaux de génie civil, installations, fournitures et services divers dans la Coopération financière avec des pays partenaires » de la KfW :
 - a. Article 1.3.2 (Critères d'exclusion) ne s'applique pas et
 - b. il n'y a pas de conflit d'intérêts conformément à l'Article 1.3.3.
2. Nous (y compris tous les membres de notre groupe d'entreprises ou de notre Joint -Venture et tous les sous-traitants proposés ou engagés) déclarons en outre que pendant la Procédure de Passation de Marché et, en cas d'attribution d'un marché, pendant l'exécution du Contrat, nous :
 - a. ne nous sommes pas engagés et ne nous engagerons dans aucune Pratique passible de Sanctions telle que définie dans les « Directives pour la passation des marchés de prestations de conseils, travaux de génie civil, installations, fournitures et services divers dans la Coopération financière avec des pays partenaires » de la KfW et, en cas de Pratiques passibles de Sanctions, nous sommes pleinement liés par l'Article 1.4 (Pratiques passibles de Sanctions).
 - b. nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos Sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le Maître d'Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature :

Lieu :

En date du :

¹ Dans le cas d'une JV, mettre le nom de la JV. La personne qui signera la candidature, l'offre ou la proposition au nom du Candidat/Soumissionnaire doit joindre une procuration du Candidat/Soumissionnaire.

Annexe 2 - Liste des besoins

N°	Code	Désignation	Unité	Qté min	Qté max
1	CI00 1	TONER HP 230A Black original Laser Jet	pièce	4	15
2	CI00 2	TONER HP 230A cyan Original Laser jet	pièce	4	14
3	CI00 3	TONER HP 230A Magenta Original Laser jet	pièce	4	14
4	CI00 4	TONER HP 230A yellow original Laser jet	pièce	4	14
5	CI01 2	Canon CEXV-49 Magenta	pièce	1	2
6	CI01 3	Canon CEXV-49 Black	pièce	1	1
8	CI01 5	Canon CEXV-49 Cyan	pièce	1	2
9	CI01 9	Brother TN243 -Yellow	pièce	1	2
10	CI02 0	Brother TN243 - Cyan	pièce	1	2
11	CI02 1	Brother TN243 - Magenta	pièce	1	2



FONDATION POUR
LES AIRES PROTÉGÉES
ET LA BIODIVERSITÉ
DE MADAGASCAR

Annexe 3 : Bordereau de prix

Désignation	Unité	Qté min	Qté max	Prix unitaire HT	Commande minimale			Commande maximale		
					Montant TOTAL HT	TVA si applicable	Montant total TTC	Montant TOTAL HT	TVA si applicable	Montant TOTAL TTC
TONER HP 230A Black original Laser Jet	pièce	4	15		-	-	-	-	-	-
TONER HP 230A cyan Original Laser jet	pièce	4	14		-	-	-	-	-	-
TONER HP 230A Magenta Original Laser jet	pièce	4	14		-	-	-	-	-	-
TONER HP 230A yellow original Laser jet	pièce	4	14		-	-	-	-	-	-
Canon CEXV-49 Magenta	pièce	1	2		-	-	-	-	-	-
Canon CEXV-49 Black	pièce	1	1		-	-	-	-	-	-
Canon CEXV-49 Cyan	pièce	1	2		-	-	-	-	-	-
Brother TN243 - Yellow	pièce	1	2		-	-	-	-	-	-
Brother TN243 - Cyan	pièce	1	2		-	-	-	-	-	-
Brother TN243 - Magenta	pièce	1	2		-	-	-	-	-	-
TOTAL					0	0	0	0	0	0

Montant en lettres de la commande maximale arrêté à.....